



Commune d'Hérémence
Modification partielle PAZ

Décharge de Peletta, modification partielle 1998.2

Plan homologué le 5 mars 2008 (état au 6 mai 2008)

Périmètre constructible

Zone à bâtrir (pour le détail, se référer aux plans d'affectation N° 2 - 7)

Zones spéciales

Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II) et B (DS III)
(Pour le détail, se référer aux plans d'affectation N° 2 - 7)

Zone d'affectation différée

Zones non urbanisables

Zone des mayens (DS III)

Zone agricole (DS III)

Zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie (DS IV)

Zones à protéger

Zone de protection de la nature d'importance communale

Eléments figurant à titre indicatif

Aire forestière

Bisse

Autre terrain (roches, incultes, etc.)

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 5 mars 2008

Droit de sceau: Fr. 250.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Décidé par le Conseil communal le: 27 avril 2006

le Président

le Président

le Secrétaire

le Secrétaire

Approuvé par l'Assemblée primaire le: 22 juin 2006



Homologué par le Conseil d'Etat le: 5 mars 2008

